

DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL « VOLONTAIRES & SOLIDAIRES » pour l'engagement et l'ouverture au monde des jeunes des Quartiers Prioritaires de la Politiques de la Ville et Zones de Revitalisation Rurale en Bourgogne-Franche- Comté

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

Préambule

Face aux défis environnementaux, sociaux et économiques du 21^{ème} siècle, **l'ouverture au monde, l'éducation à la citoyenneté mondiale et la mobilité internationale des jeunes**, tout particulièrement lorsqu'ils sont issus des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) sont des leviers d'actions très efficaces. Une expérience de volontariat ou de mobilité à l'international peuvent en effet avoir **des effets très bénéfiques pour le développement personnel et l'insertion socio-professionnelle des jeunes**, et contribuent fortement au renforcement de l'engagement citoyen et du mieux vivre ensemble.

Il existe toutefois de nombreux freins techniques, administratifs ou financiers pour que les acteurs de Bourgogne-Franche-Comté puissent s'engager pleinement dans cette voie, limitant ainsi le nombre de missions de volontariat et de mobilité internationale proposées et accessibles aux jeunes, en particulier les plus en difficultés.

Pour répondre à ces enjeux, faciliter la mobilisation de nouveaux acteurs et la mobilité à l'international des jeunes du territoire régional, le réseau Bourgogne-Franche-Comté International (BFC International), en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, avec le soutien financier de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), et en partenariat avec plusieurs collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté (Ville d'Autun, Ville du Creusot, Ville de Dijon, Ville de Belfort, Ville de Nevers, Pays de Montbéliard Agglomération), mettent en place un dispositif régional expérimental pour renforcer **l'ouverture au monde et la mobilité internationale des jeunes** issus des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

1 – Objectifs et finalité de l'appel à participation

Cet appel à participation vise à **identifier les structures intéressées pour accueillir des jeunes issus de QPV ou de ZRR dans le cadre d'une mission de Service Civique comprenant une dimension internationale**.

Les structures retenues bénéficieront d'un soutien spécifique (financier, technique, administratif et matériel), selon les modalités précisées ci-dessous.

Les structures candidates devront proposer dans leur offre la mise en place **d'une ou deux missions maximum**.

Ces missions devront **impérativement** :

- Durer **6 mois minimum**, conformément à la législation en vigueur sur le Service Civique, à compter du mois de mars 2022, et démarrer au plus tard avant le 1^{er} juillet 2022 ;
- Comprendre une **dimension internationale** (cf. exemples de missions en annexe) :
 - soit en intégrant une mobilité dans un pays étranger sur une partie de la mission ;
 - soit en ciblant une action d'éducation ou de sensibilisation à la citoyenneté mondiale, à l'interculturalité ou à l'ouverture au monde.
- Être réalisées par des **jeunes de 16 à 25 ans** (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) **issus de QPV ou de ZRR de l'une des collectivités territoriales partenaires du dispositif**. Attention, le processus de recrutement des jeunes ne pourra être démarré qu'après la validation de votre candidature. Avant leur publication et leur diffusion, toutes les missions proposées feront également l'objet d'échanges préalables avec la coordination du dispositif.
- Être **tutorées par une personne identifiée** au sein de la structure candidate.

Au total, au cours de cette première année d'expérimentation, **une dizaine de missions** de Service Civique seront soutenues dans le cadre de ce dispositif sur l'ensemble du territoire régional.

2 - Accompagnement proposé aux structures lauréates

a) Soutien technique

- Accompagnement dans l'élaboration et la préparation des missions de Service Civique (contenu, objectifs, déroulé, etc.) ;
- Accompagnement dans le processus de recrutement des jeunes ;
- Accompagnement à l'encadrement et au tutorat des jeunes (double tutorat assuré conjointement par BFC International et la structure lauréate, entretiens de démarrage, à mi-parcours et final, appui à la définition du projet d'avenir du jeune, formations complémentaires et coaching, etc.) ;
- Participation à des formations et à des temps d'échanges de pratiques pour les tuteurs de Service Civique avec une dimension internationale - et prise en charge par BFC International des frais afférents (déplacements, restauration, etc.), mise en relation avec les autres structures du territoire régional engagées dans ce domaine ;
- Prise en charge des formations obligatoires des jeunes et des frais afférents (déplacements, restauration, etc.) : Formation Civique et Citoyenne (FCC) et formation aux Premiers Secours niveau 1 (PSC1), temps d'échanges régionaux entre jeunes engagés dans le dispositif et/ou à l'international, etc.
- Appui à la valorisation de la mission sur le territoire (événement de restitution, communications spécifiques, etc.)
- **En cas de missions impliquant un déplacement à l'international :**
 - En lien avec les collectivités territoriales partenaires du dispositif, accompagnement dans l'identification d'une structure à l'étranger pouvant accueillir le ou la jeune en Service Civique ;

- Accompagnement dans la mise en relation avec des partenaires institutionnels dans le pays partenaire (France Volontaires, Ambassades et services consulaires ; acteurs engagés dans la coopération avec la Bourgogne-Franche-Comté, etc.) ;
- Organisation par BFC International d'une session de préparation au départ.

b) Soutien financier

- Prise en charge des indemnités complémentaires dues par les structures d'accueil aux jeunes accueillis en Service Civique : 107,58 € par mois ;
- Prise en charge des frais de déplacements et restauration lors de formations obligatoires de jeunes (FCC, PSC1, etc.)
- **En cas de mission à l'international :**
 - Prise en charge des frais de déplacements internationaux jusqu'à 600 € ;
 - Prise en charge de la couverture santé de base (au moins égal à celui offert, en France, par le régime général de la Sécurité sociale) ;
 - Prise en charge des frais administratifs et de santé (visa, antipaludéens, tests Covid-19, etc.) jusqu'à 200 €.

c) Soutien administratif

- Gestion des formalités administratives (suivi de la validation des missions par les services de l'État, édition et publication des contrats sur le site de l'Agence du Service Civique, édition des conventions de partenariats et de mise à disposition, etc.) par BFC International qui mettra à disposition son agrément de Service Civique local et international aux structures candidates ;
- Prise en charge par BFC International des démarches administratives préalables au départ des jeunes à l'international : demande de laissez-passer, informations des autorités locales, etc.
- Suivi par BFC International du versement de l'indemnisation légale aux jeunes par l'Agence de Services et de Paiement (473,04 € / mois).

d) Soutien matériel

- En lien avec les collectivités territoriales partenaires du dispositif, mise à disposition de salles et/ou de matériel pour la mise en œuvre des actions envisagées dans le cadre de la mission (organisation de rencontres, conférences, etc.)

3 - Structures éligibles

Les structures éligibles à cet appel à participation sont les **associations de Loi 1901 de Bourgogne-Franche-Comté implantées ou actives sur les QPV et les ZRR** des territoires suivants :

- Ville d'Autun
- Ville de Belfort – *Sous réserve*
- Ville du Creusot – *Sous réserve*
- Ville de Dijon
- Pays de Montbéliard Agglomération – *Sous réserve*
- Ville de Nevers

Les structures candidates ne doivent pas nécessairement bénéficier de l'agrément de Service Civique.

Les structures candidates doivent mettre à disposition 1 tuteur pour accompagner le volontaire tout au long de sa mission de service civique en fonction des besoins du volontaire et des besoins de la mission.

A minima, le tuteur devra se mobiliser pour :

- 1 jour de formation tuteur proposé par l'Agence du Service Civique
- 1 jour de formation sur les questions de la solidarité et la mobilité internationale
- 1 temps d'échange et partage d'expérience avec les autres tuteurs mobilisés dans le cadre du dispositif
- Un temps variable de tutorat du volontaire
- Des temps d'échanges bilatéraux avec BFC International, la Région Bourgogne Franche Comté et la collectivité partenaire sur son territoire.

4 – Critères de sélection

Les critères suivants seront appréciés :

- Impact et intérêt de la mission proposée pour les jeunes et pour le territoire ;
- Expérience de la structure et compréhension des enjeux de la mobilisation des jeunes en difficultés, connaissance des spécificités des QPV et/ou des ZRR ;
- Expérience de la structure candidate à l'international (préexistence de partenariats, expériences précédentes de mobilité de jeunes à l'international, profil expérimentés des encadrants, etc.) et/ou expérience dans la mise en œuvre d'actions d'éducation et de sensibilisation à la citoyenneté mondiale ;
- Intérêt et perspectives de la structure candidate quant à l'ouverture à l'international (*Le projet répond t-il à un souhait de s'engager à l'international sur le moyen et long terme ? Le projet est-il partagé par plusieurs membres de la structure ? En quoi le projet permettra-t-il à la structure de s'engager davantage dans cette voie ? Etc.*)
- Préexistence de partenariats réussis avec les collectivités territoriales partenaires du dispositif

Les missions comprenant un période mobilité à l'international seront étudiées avec la plus grande attention.

5 – Modalités de candidatures

Les dossiers de candidatures devront comprendre :

- **Le formulaire de candidature dûment rempli** (annexe 1) ;

Si la structure souhaite proposer deux missions, elle peut envoyer deux formulaires de candidature distincts en le précisant lors de l'envoi.

Les réponses devront être transmises par courriel **avant le vendredi 22 mai 2022** aux trois adresses suivantes :

- BFC International : anna.barras@bfc-international.org
- Région Bourgogne-Franche-Comté : emilie.castel@bourgognefranche-comte.fr
- Collectivité partenaire – Selon votre territoire d'implication

Collectivité territoriale	Contact
Pays de Montbéliard Agglomération	<i>À venir</i>
Ville d'Autun	<i>marine.clauson-guichard@autun.com</i>
Ville de Belfort	<i>À venir</i>
Ville du Creusot	<i>À venir</i>
Ville de Dijon	<i>avillier@ville-dijon.fr</i>
Ville de Nevers	<i>victor.gonzalez@ville-nevers.fr</i>

6 - Contact

Pour tous renseignements, merci de contacter :

Mme Anna BARRAS, responsable de pôle Europe et mobilité internationale, BFC International
(anna.barras@bfc-international.org / 07.66.72.37.38)

7 - Annexes

Annexe 1 : Formulaire de candidature

Annexe 2 : Exemples de missions de Service Civique avec une dimension internationale

Annexe 3 : Lien vers le site de l'agence du Service Civique [Accueillir un Service Civique](#)